



Lernen in  
Bremen

Die Senatorin für  
Kinder und Bildung  
Freie  
Hansestadt  
Bremen

## ADRESSES

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser directement à l'école de votre enfant ou aux services de l'Adjointe chargée de l'enfance et de l'éducation (*Die Senatorin für Kinder und Bildung*).

### Interlocuteurs auprès des services de la Senatorin für Kinder und Bildung

- Mme Frau Voß 0421 361-6413
- Mme Reinhardt 0421 361-27629
- Mme Hamann 0421 361-15230
- Mme Lamping 0421 361-10064
- Mme Ilkgün 0421 361-27600

### Directeur de la publication

Die Senatorin für Kinder und Bildung  
Rembertiring 8-12  
28195 Bremen

[WWW.BILDUNG.BREMEN.DE](http://WWW.BILDUNG.BREMEN.DE)

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

### Comment fonctionne la procédure d'admission?

Dans le cadre de la procédure d'admission, un maximum de 10 % des places est attribué à des enfants en difficultés. Toutes les places restantes des *Gymnasien* et jusqu'à un tiers des places dans les *Oberschulen* sont attribuées en priorité aux élèves ayant des résultats supérieurs à la norme. Les places dans les *Oberschulen* sont attribuées en priorité aux élèves des écoles primaires associées. Si le nombre de choix exprimés excède les places disponibles dans un établissement, l'on procède à un tirage au sort.

### Dans quels cas les dispositions en matière d'enfants en difficultés s'appliquent-elles?

Sous certaines conditions, peuvent être reconnus comme enfants en difficultés:

- Les enfants porteurs d'un handicap corporel,
- Les enfants présentant des problèmes sociaux,
- Les enfants dont les frères et sœurs fréquentent le même établissement, si la non admission est de nature à entraîner des problèmes pour la famille.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur Internet et dans la brochure. La demande de reconnaissance du statut d'enfant en difficultés doit être présentée directement à l'école secondaire que vous avez choisie, et ce avant la clôture des inscriptions.

### Mon enfant est-il supérieur à la norme?

Vous pouvez vous faire une idée du niveau de votre enfant à la lecture des carnets de note. Les performances d'apprentissage de votre enfant sont notées de 1 à 10 pour plusieurs compétences par matière. Les performances sont jugées supérieures à la norme si, à l'issue du 1er semestre de la 4e, la plupart des notes en allemand et en mathématiques sont égales à 9 ou 10. De plus, il doit y avoir au moins une croix dans la 9e ou la 10e case dans chacune des quatre zones.

### Quelles langues étrangères mon enfant va-t-il apprendre?

Dans les deux types d'établissement, la première langue est l'anglais. A partir de la 6e, il est possible d'ajouter une deuxième langue étrangère pour les élèves fréquentant l'*Oberschule*. Au *Gymnasium*, la deuxième langue étrangère est obligatoire.

### Que faut-il entendre par « inclusion » ?

A Brême, les enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou des besoins spéciaux sont scolarisés de façon inclusive. Cela veut dire que tous les enfants apprennent ensemble dans une même classe. En apprenant avec des enfants du même âge qu'eux, ils peuvent mieux exprimer leur potentiel. De plus, cela offre des possibilités importantes d'apprentissage en termes sociaux et de contenus : celui qui apporte quelque chose à quelqu'un, l'apprend lui-même particulièrement bien.

Französische Fassung | Auch erhältlich: Deutsch, Leichte Sprache, Englisch, Russisch, Bulgarisch, Türkisch, Kurdisch, Arabisch, Persisch



# De l'école primaire à L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Informations en vue d'un passage réussi

## LE PASSAGE DANS LE SECONDAIRE

Chers parents, si votre enfant fréquente la 4e, il vous faut choisir un établissement d'enseignement secondaire pour l'année prochaine. Vous avez le choix entre l'*Oberschule* et le *Gymnasium*. Ces deux types d'établissement permettent d'obtenir tous les diplômes de l'enseignement secondaire général jusqu'au baccalauréat.



### **Vous pouvez choisir librement l'école secondaire de votre enfant**

Vous pouvez choisir librement le lieu de l'établissement. Cela vaut également pour le type d'établissement, si vous avez participé à l'entretien d'information au sein de l'école primaire.



### **Utilisez les trois possibilités de choix**

Il vous faut absolument indiquer trois établissements différents. L'ordre de vos choix exprime un ordre de préférence. Il est possible que, pour des raisons de places, votre enfant ne puisse pas être pris dans le premier établissement choisi. Dans ce cas, si un deuxième et un troisième choix ont été exprimés, votre enfant participera à une autre procédure d'admission. Dans le cas contraire, il sera affecté à un autre établissement après délibération des autorités scolaires.



### **Utilisez toutes les offres de conseil**

Le choix de l'école secondaire est une décision importante, dans le cadre de laquelle l'école peut vous aider. L'école primaire de votre enfant propose, au début du second semestre de la 4e classe, des journées d'information pour les parents. A cette occasion, vous vous verrez également remettre les formulaires d'inscription. En décembre et en janvier, des soirées d'information ont lieu dans les *Oberschulen* et les *Gymnasien*. En raison de la situation actuelle pandémie, s'il vous plaît noter les informations sur la page d'accueil de l'école respective.



## OBERSCHULE OU GYMNASIUM?

### **Oberschule**

- Obtention du baccalauréat en 13 années
- Etablissement orienté vers les performances pour tous les élèves
- Enseignement commun sur différents niveaux
- Promotion de tous les talents
- Effectif des classes : 25
- Une même équipe accompagne la classe de la 5e à la 10e

### **Gymnasium**

- Obtention du baccalauréat en 12 années
- Rythme d'apprentissage plus élevé pour les élèves les plus doués
- Enseignement commun sur un niveau unique
- Horaires plus lourds : jusqu'à 35 heures d'enseignement par semaine
- Effectif des classes : 30
- Une deuxième langue étrangère est obligatoire à partir de la 6e

## VUE D'ENSEMBLE DES DATES

### **Offres de conseil**

Journées de rencontres dans les écoles primaires et séances d'informations dans les *Oberschulen* et les *Gymnasien*.

De  
nov. à  
janv.

### **Date limite d'inscription**

Vous devez remettre le formulaire d'inscription à l'école primaire de votre enfant avant le 7 février 2024 dernier délai. Si vous souhaitez passer d'une école primaire privée à un établissement public, il vous faut remettre le formulaire aux services de l'Adjointe chargée de l'enfance et de l'éducation.

7  
février  
2024

### **Procédure d'admission**

S'il y a suffisamment de places dans le premier établissement choisi, votre enfant y est admis. Si ce n'est pas le cas, la décision a lieu pour chaque école à l'issue de ce que l'on appelle la procédure d'admission.

De  
février  
à mars

### **Décision**

Vous serez informés du nouvel établissement de votre enfant, c'est que l'on appelle la décision d'admission. S'il n'a été possible de tenir compte d'aucun de vos souhaits, vous recevrez en revanche un courrier des autorités scolaires. Ces dernières vous proposeront après délibération une place dans un autre établissement.

7./8.  
mars  
2024

### **Préparation pour le nouvel établissement**

Vous serez informés par l'établissement dans lequel votre enfant a été admis des démarches ultérieures à suivre.

De  
avril à  
juillet